

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

Monsieur [REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. :** [REDACTED]

**N/Réf. : 0801-01-2015-025**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 23 avril 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie du plumentif dans toutes les causes impliquant la corporation Sanctuaire de la Rivière Sacrée.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient quatre dossiers correspondant à votre demande :

- SAI-Q-194729-1309;
- SAI-Q-194731-1309;
- SAI-M-216028-1309;
- SAE-Q-199575-1402.

Tel que convenu, vous trouverez en pièces jointes les plumentifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-21).

Cependant, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

.../2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Carmelle Beaulieu**

Chef du Service des affaires institutionnelles

Substitut de la responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Plumitifs, extrait de la Loi et avis de recours